

RCS : METZ Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00356 Numéro SIREN : 801 343 351 Nom ou dénomination : 3ED

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 7605

3ED
Société par Actions Simplifiée au capital de 25 000,00 euros
Siège social : 1 avenue Foch – 57000 METZ
801 343 351 RCS TJ METZ

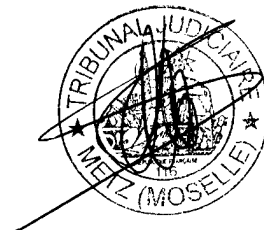
Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire

N° 1022 / A / 7605

Metz, le 20.10.2022

Le Greffier

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23/06/2022**



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin, à 19 heures, au siège social,

Les associés de la société 3ED se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration. Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en mains propres.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

. Mme Sarah BAUVE, Succession de Monsieur Philippe BAUVE, possédant	19 actions
. La SAS WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENT, possédant	19 actions
. Monsieur Clément HERREYE, possédant	5 actions
. Monsieur David MOHAR, possédant	19 actions
. Madame Stéphanie VIRY, possédant	19 actions
. Monsieur Laurent LAVALLEE, possédant	19 actions
Représentant ensemble un total de	100 actions

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels 100 actions soit l'intégralité des actions composant le capital de la Société.

Monsieur Didier GUYOT, en sa qualité de représentant légal de la société WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS Présidente de notre société, préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et un associé présent, permet de constater que les associés présents possèdent ensemble les cent (100) actions composant le capital social, soit l'intégralité des actions ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocation remises aux associés ;
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- le rapport spécial établi par le Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;
- les statuts de la société.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au Conseil d'Administration et au Président,

Signature: SC w
u cu

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce et décision à cet égard,
- Changement de Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et de son rapport spécial.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration et au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En l'absence de report à nouveau et le compte « réserve légale » n'étant pas doté totalement nous vous proposons l'affectation comme suit :

Résultat de l'exercice clos au 31/12/2021	36 226.95 euros
--	-----------------

Le Conseil d'administration propose d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

. Affectation à la réserve légale pour un montant de	1 989.34 euros
--	----------------

La réserve légale s'élève après affectation à 10% du capital social

Soit un montant total de	2 500.00 euros
--------------------------	----------------

Solde du bénéfice s'élevant à un montant de	34 237.61 euros
---	-----------------

Affectation en intégralité sur le poste « autres réserves » pour

lequel le poste ressortirait pour un montant total de	44 105.78 euros
---	-----------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seraient positifs à 71 605.78 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, approuve les conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

*M. S. S.
L. CH*

QUATRIÈME RÉOLUTION

Suite à l'Assemblée Mixte en date du 02/01/2021, nous vous rappelons que la SAS WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS a été nommée Présidente de la Société et Présidente du Conseil d'administration conformément à l'article 18 des statuts, en remplacement de Monsieur Didier GUYOT démissionnaire.

Le Conseil d'Administration du 03/05/2022 a décidé de ne pas renouveler la SAS WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS, laquelle est représentée par Monsieur Didier GUYOT, dans ses fonctions de Présidente de la Société et Présidente du Conseil d'administration, pour un an, conformément aux Statuts.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil d'Administration rappelée en sus.

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer en remplacement :

Monsieur Laurent LAVALLEE,

Né le 23/02/1970 à Joinville,

de nationalité française

demeurant 25 boulevard Foch 51100 REIMS.

Monsieur Laurent LAVALLEE exercera ses fonctions de Président dans un cadre non rémunéré jusqu'à décision contraire.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Laurent LAVALLEE déclare accepter son mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel l'actionnaire intéressé n'a pas participé étant précisé que ses actions sont exclues du calcul du quorum. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et autorisés à voter.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration du 03/05/2022 a décidé de soumettre à notre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle la nomination d'un directeur général. En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil d'Administration rappelée en sus et décide de nommer en qualité de directeur général de la société :

WADES ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.00 euros
Siège social : 8 rue des Wades – 57070 Saint-Julien-les-Metz
801 342 130 RCS TJ METZ

Monsieur Didier Guyot Président et représentant légal de la société WADES études et développements, exercera ses fonctions de directeur Général dans un cadre rémunéré jusqu'à décision contraire.

La rémunération de la société WADES études et développements au titre de son mandat de Directeur général est fixé à 120 000.00 euros au titre de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2022.

Remerciant l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner Monsieur Didier Guyot représentant légal de la société WADES études et développements déclare accepter ces fonctions dans les conditions ci-dessus décrites.

La société WADES études et développements présentement nommée Directrice Générale dispose également du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Handwritten signatures and initials:
DL
M
h

SIXIEME RESOLUTION

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2020 pour une nouvelle période de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos le 31/12/2026.

Le Conseil d'Administration du 03/05/2022 a décidé de soumettre à notre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Philippe BAUVE décédé. En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil d'Administration rappelée en sus et décide de nommer en tant que nouvel administrateur :

Monsieur Clément HERREYE,

Né le 20 février 1983 à Mont-Saint-Martin,

De nationalité française,

demeurant 34 rue principale 57420 ORNY.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Clément HERREYE déclare accepter son mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

SEPTIEME RESOLUTION

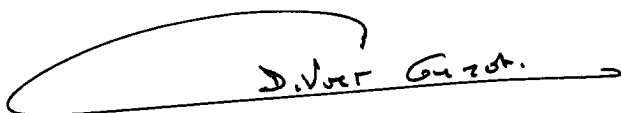
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de d'effectuer toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

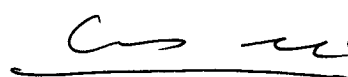
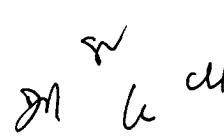
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Associé présent.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "D. V. G. 2022".

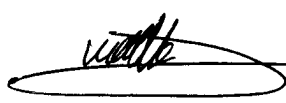
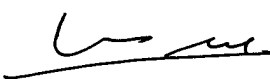
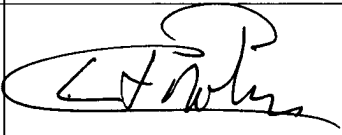
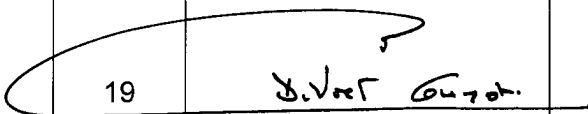
un Associé présent

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line.Handwritten initials in black ink, possibly "JH", "L", and "CH" with a small "2022" above them.

3ED

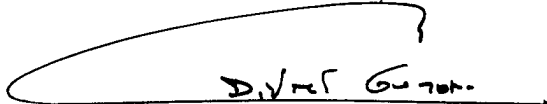
Société par Actions Simplifiée au capital de 25 000,00 euros
Siège social : 1 avenue Foch – 57000 METZ
801 343 351 RCS TJ METZ

**FEUILLE DE PRÉSENCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23/06/2022**

Nom et adresse des associés	Nombre d'actions	Nb de voix	Signatures
Madame Sarah BAUVE Succession de Monsieur Philippe BAUVE 26 rue de la Carochière 57530 PANGE	19	19	
Monsieur Laurent LAVALLEE 25 boulevard FOCH 51100 Reims	19	19	
Monsieur David MOHAR 7 rue du Moulin 56610 MAILLY-SUR-SEILLE	19	19	
Madame Stéphanie VIRY 131 avenue du 20ème corps 54000 NANCY	19	19	
Monsieur Clément HERREYE 34 rue Principale 57420 ORNY	5	5	
SAS WADES ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS 8 rue des Wades 57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ Représentée par son Président, Monsieur Didier GUYOT	19	19	

Certifie sincère et véritable la feuille de présence contenant une page, à laquelle n'est annexée aucun pouvoir, arrêtée à 6 associés présents ou représentés possédant ensemble les 100 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

La Présidente,



Un Associé



3ED

Société par Actions Simplifiée au capital de 25 000,00 euros
Siège social : 1 avenue Foch – 57000 METZ
801 343 351 RCS TJ METZ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai, à 20 heures, au siège social,

Les Administrateurs de la société 3ED se sont réunis en Conseil d'Administration au siège social sur convocation de son Président effectuée par lettre simple remise en mains propres.

Sont présents et ont émargé sur le registre de présence :

- Monsieur Laurent LAVALLEE, administrateur ;
- Monsieur David MOHAR, administrateur ;
- Madame Stéphanie VIRY, administrateur ;

Monsieur Didier GUYOT représentant légal de la société WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS, Présidente du Conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur le Président de séance constate que les membres du Conseil d'administration présents réunissent l'unanimité des Administrateurs en fonction et qu'en conséquence, conformément à l'article 22 des statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Puis, Monsieur le Président de séance rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes dudit exercice ;
- Changement de Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Nomination d'un nouvel administrateur.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et de son rapport spécial.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Conseil d'Administration procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2021, de l'inventaire, du Bilan, du Compte de Résultat et de l'Annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 font apparaître un bénéfice de 36 226.95 euros.

Le Conseil d'Administration prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Conseil d'Administration procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des administrateurs présents, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires net d'un montant de 1 484 000.00 euros et un bénéfice de 36 226.95 euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration examine ensuite l'affectation du résultat.

SG
LC SV JM

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des administrateurs présents, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 d'un montant de 36 226.95 euros de la manière suivante :

. Affectation à la réserve légale pour un montant de	1 989.34 euros
La réserve légale s'élève après affectation à 10% du capital social	
Soit un montant total de	2 500.00 euros

Solde du bénéfice s'élevant à un montant de	34 237.61 euros
Affectation en intégralité sur le poste « autres réserves » pour lequel le poste ressortirait pour un montant total de	44 105.78 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seraient positifs à 71 605.78 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le rapport spécial qu'il a établi conformément à l'article L 227-10 du Code de Commerce et relatif aux conventions intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses dirigeants ou l'un de ses associés disposant de plus de 10% des droits de vote.

Ce rapport comporte les conventions suivantes :

1. Convention de gestion de trésorerie et d'avances intra-groupe

Le 30/09/2016, notre Société a signé avec les sociétés 3E CONSULTANTS et 3E EXPERTISE, filiales de notre Société, une convention de gestion de trésorerie et d'avance intra-groupe, par laquelle les parties signataires s'engagent à mettre à disposition, selon les besoins et les disponibilités de chacune d'entre elles, leurs excédents de trésorerie sous formes d'avances en compte courant rémunérés.

Les sommes mises à disposition étant rémunérées sur la base du taux légal maximum déductible des intérêts de comptes courants.

Cette convention a été conclue pour une durée d'une année à compter du 30/09/2016 et se renouvelle par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, trois mois avant l'arrivée du terme convenu.

De même notre Société a signée :

- le 28/02/2018 avec la Société ACANTE
- le 02/07/2018 avec la Société 3E COMMISSARIAT
- le 01/07/2021 avec la société 3E ETUDES ET FORMATIONS

filiales de notre société, des conventions de gestion de trésorerie et d'avance intra-groupe de même nature entraînant les mêmes conséquences financières entre les sociétés du groupe que celles décrites ci-avant.

Ainsi, au titre de l'exercice écoulé, notre Société a doté d'une avance de :

- 65 141.51 € la SAS ACANTE, la rémunération de celle-ci, fixée suivant un intérêt calculé au taux maximum fiscalement admis pour permettre la déductibilité, s'est élevé pour notre Société à 762.16 €,
- 7 192.43 € la SAS 3E COMMISSARIAT, la rémunération de celle-ci, fixée suivant un intérêt calculé au taux maximum fiscalement admis pour permettre la déductibilité, s'est élevé pour notre Société à 84.15 €.
- 50 000.00 euros 3E EXPERTISE, la rémunération de celle-ci, fixée suivant un intérêt calculé au taux maximum fiscalement admis pour permettre la déductibilité, s'est élevé pour notre Société à 296.51 €.
- 22 670.00 euros 3E ETUDES ET FORMATIONS, la rémunération de celle-ci, fixée suivant un intérêt calculé au taux maximum fiscalement admis pour permettre la déductibilité, s'est élevé pour notre Société à 68.07 €.

SC
SV M L

A l'inverse notre société a bénéficié d'une avance de trésorerie de la part de 3E CONSULTANTS à hauteur de 35 358.96 euros, cette avance ayant généré une charge financière d'un montant de 945.31 euros.

2. Comptes courants

Au 31/12/2021, les comptes courants de, Madame Stéphanie VIRY, de Messieurs Laurent LAVALLEE, David MOHAR, Clément HERREYE et Succession de Philippe BAUVE, tous actionnaires de notre Société, ainsi que de Monsieur Didier GUYOT, Président et actionnaire de la SAS WADES ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS, personne morale actionnaire de notre Société, et également Administrateur et Président de notre Société, affichaient un solde positif de :

- Madame Stéphanie VIRY	40 022.66 euros
- Monsieur Didier GUYOT	0.00 euros
- Monsieur Laurent LAVALLEE	869.75 euros
- Monsieur David MOHAR	37 818.54 euros
- Madame Sarah BAUVE, Succession de Monsieur Philippe BAUVE	0,40 euros
- Monsieur Clément HERREYE	8 949.84 euros

Étant précisé que ces comptes n'ont fait l'objet d'aucune rémunération durant l'exercice écoulé.

3. Convention d'animation groupe

Par une convention d'animation groupe signée en date du 1^{er} avril 2021, notre société 3ED s'est engagée à fournir aux bénéficiaires de la convention des prestations dont la nature et les rémunérations respectives au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- Pour 3E CONSULTANTS au titre de l'animation de groupe un montant de 1 011 000 euros ;
- Pour 3E CONSULTANTS au titre de l'animation commerciale un montant de 290 000 euros ;
- Pour ACANTE au titre de l'animation de groupe un montant de 78 000 euros ;
- Pour ACANTE au titre de l'animation commerciale un montant de 34 000 euros ;
- Pour 3E EXPERTISE au titre de l'animation de groupe un montant de 57 000 euros ;
- Pour 3E EXPERTISE au titre de l'animation commerciale un montant de 14 000 euros.

La présente convention se substitue aux conventions antérieures et elle est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021 pour une durée de trois ans reconductible par tacite reconduction pour des périodes triennales. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 la convention n'a couvert que 9 mois, la facturation correspondante a été adapté prorata temporis (9/12).

4. Salaires et traitements

Madame Stéphanie VIRY et Messieurs Laurent LAVALLEE, David MOHAR et Clément HERREYE étant Administrateurs et actionnaires de notre Société, et Monsieur Didier GUYOT étant Président et actionnaire de la SAS WADES ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS, personne morale actionnaire de notre Société, et également Administrateur et Président de notre Société, il convient ici de rapporter les rémunérations salariales versées pour leur travaux au 31/12/2021 par notre Société au titre de leurs contrats de travail, ainsi que les charges afférentes à ces rémunérations supportées par l'entreprise.

	Rémunérations brutes	Charges patronales
- Madame Stéphanie VIRY	90 991.79 euros bruts	39 973.95 euros
- Monsieur Didier GUYOT	260.00 euros bruts	83.23 euros
- Monsieur Laurent LAVALLEE	81 660.59 euros bruts	35 208.19 euros
- Monsieur David MOHAR	25 028.09 euros bruts	10 764.71 euros
- Monsieur Clément HERREYE	780.00 euros bruts	329.25 euros

CG
DL SV

5. Convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune dans notre filiale 3E ETUDES ET FORMATIONS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, notre société a consenti un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 1 000.00 euros au profit de la société 3E ETUDES ET FORMATIONS.

6. Domiciliation du siège social de la société

La société 3E CONSULTANTS, représentée par Monsieur Clément HERREYE en sa qualité de Président et actionnaire, et également associé de notre Société, a conclu avec cette dernière une convention de domiciliation du siège social de celle-ci à son siège social à titre gratuit tout d'abord puis ensuite moyennant une indemnité d'occupation s'apparentant à un loyer mensuel de 150 euros par mois soit un montant annuel de 1 800.00 euros à compter du 01/01/2017. Cette convention est conclue pour une période de 18 mois renouvelable par tacite reconduction de 3 mois en 3 mois, sauf résiliation notifiée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et expédiée au moins 18 mois avant le terme fixé.

Cette convention ayant continué à produire ses effets pour METZ en 2021 au profit de 3E Consultants, 3ED aura supporté les charges correspondantes à hauteur de :

- 450.00 euros pour le trimestre 1 de loyer ;
- 30 000.00 euros pour les trimestres 2, 3, et 4 de loyer.

7. Refacturation des frais de location pour les locaux de Paris

Le 01/01/2019, la société 3E CONSULTANTS, représentée par Monsieur Clément HERREYE en sa qualité de Président et actionnaire, et également associé et administrateur de notre Société, a conclu avec cette dernière une convention de refacturation des frais de location.

Le 17 mai 2021 un établissement secondaire a été ouvert au 15 rue du faubourg Montmartre 75009 PARIS.

Notre société 3ED aura supporté les charges correspondantes à hauteur de :

- 450.00 euros pour le trimestre 1 de loyer ;
- 11 700.00 euros pour les trimestres 2, 3, et 4 de loyer ;
- 400.00 euros au titre de la quote-part travaux.

8. Convention de prestations d'assistance administrative par 3E CONSULTANTS à 3ED

Il a été conclu entre la société 3E CONSULTANTS, société filiale de notre Société et notre Société une convention de prestations d'assistance administrative en date du 01/04/2021.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, ces prestations ont été réalisés par la société 3E CONSULTANTS à notre société. Les facturations de ces prestations à la charge de notre société sont les suivantes :

- Pour l'usage des photocopieurs un montant de 13 500.00 euros ;
- Pour des prestations informatiques un montant de 3 779.00 euros ;
- Pour des prestations administratives en la personne de Monsieur Clément HERREYE un montant de 37 500.00 euros ;
- Au titre de l'amortissement du matériel informatique un montant de 3 779.00 euros.

À noter que la convention relative à la tenue de la comptabilité et du secrétariat dans le même cadre de relation entre 3E CONSULTANTS et 3ED, en vigueur depuis le 01/12/2017 pour un montant annuel de 1 800.00 euros H.T. aura généré une indemnité à hauteur de 450.00 euros sur l'exercice 2021 au titre du 1^{er} trimestre de l'année.

SC,
C. M. W.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration examine la situation des mandats de ses membres.

Les mandats de ces membres ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2020 pour une nouvelle période de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos le 31/12/2026.

Le conseil d'administration décide qu'il convient de soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Philippe BAUVE :

- Monsieur Clément HERREYE demeurant 34 rue principale 57420 ORNY.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT

Nous vous rappelons que lors de l'Assemblée Générale Mixte du 02/01/2021, il a été décidé de nommer Présidente du Conseil d'Administration la SAS WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS, en remplacement de Monsieur Didier GUYOT démissionnaire.

Compte tenu de sa nomination, étant précisé que l'article 18 des statuts précise que le Président du Conseil d'Administration doit être élu annuellement lors de l'Assemblée, les membres du Conseil décident de ne pas renouveler, la SAS WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS dans ses fonctions de Président de la Société et président du Conseil d'administration, pour un an, conformément aux Statuts.

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer en remplacement Monsieur Laurent LAVALLEE demeurant 25 boulevard Foch 51100 REIMS.

Monsieur Laurent LAVALLEE exercera ses fonctions de Président dans un cadre non rémunéré jusqu'à décision contraire.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Laurent LAVALLEE déclare accepter son mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le conseil d'administration décide qu'il convient de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle la nomination d'un Directeur Général :

WADES ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.00 euros
Siège social : 8 rue des Wades – 57070 Saint-Julien-les-Metz
801 342 130 RCS TJ METZ

Monsieur Didier Guyot Président et représentant légal de la société WADES études et développements, exercera ses fonctions de directeur Général dans un cadre rémunéré jusqu'à décision contraire.

La rémunération de la société WADES études et développements au titre de son mandat de Directeur général est fixé à 120 000.00 euros au titre de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2022.

Remerciant l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner Monsieur Didier Guyot représentant légal de la société WADES études et développements déclare accepter ces fonctions dans les conditions ci-dessus décrites.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'administration décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le **23/06/2022 à 19 heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

SC
LC M N

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au Conseil d'administration et au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Changement de Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Pouvoir en vue des formalités.

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE - RÉOLUTIONS

Le Conseil d'Administration arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ainsi que le texte des résolutions qui seront soumises au vote des Associés.

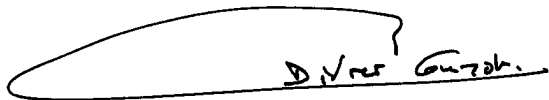
COMMUNICATIONS AUX ASSOCIÉS

Le Conseil d'Administration charge son Président de prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux Associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine Assemblée Générale dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

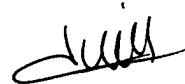
L'ordre du jour étant épuisé, aucune question diverse n'étant à ajouter et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur présent.

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Ver Guezak", is written over a large, horizontal, oval-shaped line.

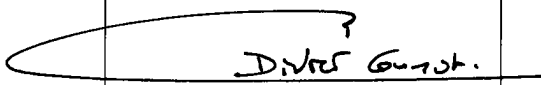
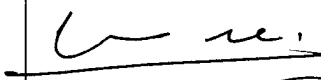
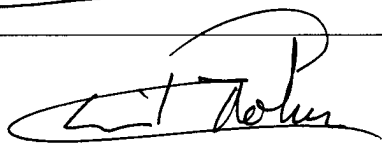
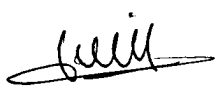
un Administrateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script, is written over a horizontal line.

3ED

Société par Actions Simplifiée au capital de 25 000,00 euros
Siège social : 1 avenue Foch – 57000 METZ
801 343 351 RCS TJ METZ

**FEUILLE DE PRÉSENCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03/05/2022**

Nom et adresse des Administrateurs	Signatures
La SAS WADES ETUDES ET DEVELOPPEMENTS <i>Représentée par Monsieur Didier GUYOT</i> 8, rue des Wades 57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ	
Monsieur Laurent LAVALLEE 25 boulevard FOCH 51100 Reims	
Monsieur David MOHAR 7, rue du Moulin 56610 MAILLY-SUR-SEILLE	
Madame Stéphanie VIRY 131 avenue du 20ème corps 54000 NANCY	

Certifie sincère et véritable la feuille de présence contenant une page, à laquelle n'est annexée aucun pouvoir, arrêtée à 4 Administrateurs présents ou représentés.

Le Président,



Un Administrateur

